



# REGLEMENT PARTICULIER VERGHIA ROC DIMANCHE 31 OCTOBRE 2021

## Informations générales

Le présent règlement particulier vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement général des épreuves, adopté par le Comité Insulaire Corse de Cyclisme, actuellement en vigueur.

## Article 1 : Généralités

L'association Vélo Club Ajaccio organise le VERGHIA ROC, une course de VTT Cross-Country Olympique qui se déroulera le dimanche 31 octobre 2021 sur la commune de Coti-Chiavari.

L'organisation est assurée par le club Vélo club Ajaccio et des prestataires privés, avec le soutien du Comité Insulaire Corse de Cyclisme et de la Mairie de Coti-Chiavari

A l'issue des épreuves, un classement par catégories sera établi et une remise de trophée viendra récompenser les trois premiers de chaque catégorie. Le classement détaillé sera mis en ligne sur le site internet du chronométreur Krono Corsica.

## Article 2 : Les Parcours et distances

### 2-1 Les parcours

Le parcours des adultes est donné en annexe. Les autres catégories empruntent des parties de celui-ci.

### 2-2 Les distances

L'organisation propose un parcours constitué d'une boucle de 7.2 kms à effectuer 3 fois pour les catégories juniors, espoirs, seniors, Masters 1/2, masters 3/4 et masters 5/6 , 2 fois pour cadets et féminines et masters 7/8/9, 1 fois pour les cadettes et les minimes.

A cela s'ajoute une START LOOP de 1.5 km avant d'entamer le premier tour.

Pour les plus jeunes, un parcours de 1.5 Km est proposé à effectuer 4 fois par les benjamins, 3 fois par les pupilles et 2 fois par les poussins.

Les pré-licenciés effectueront 3 fois un parcours de 250 m sur la place de la marine.

**La totalité des différents circuits emprunte uniquement des pistes forestières, les circuits ne coupent jamais une route départementale ou communale.**

### **Article 3 : Les catégories des participants**

Ces épreuves sont ouvertes à tous les concurrents, tant pour les hommes que pour les femmes, dans les catégories suivantes :

*Prelicenciés 5/6ans*

*Poussins 7/8 ans*  
*Pupilles 9/10 ans*  
*Benjamins 11/12ans*  
*Minimes 13/14ans*  
*Cadets 15/16ans*  
*Juniors 17/18ans*  
*Espoirs 19/22ans*  
*Senior 23/29ans*  
*Masters 1/2 30/39ans*  
*Masters 3/4 40/49ans*  
*Masters 5/6 50/59ans*  
*Masters 7/8 60/69ans*  
*Masters 9 70ans et plus*

### **Article 4 : Matériel**

Les vélos et les braquets devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale.  
L'installation de caméras sur les vélos ainsi que sur les casques ou tout autre partie du corps est interdite.

### **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions seront à faire exclusivement sur internet sur le site de Krono Corsica : <https://krono.corsica/>  
Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Le jour de la course, le coureur devra retirer son dossard au PC course, signer la feuille d'émargement, et prendre le transpondeur qui servira au chronométrage.

### **Article 6: Montant de l'inscription**

5 euros jusqu'aux benjamins  
10 euros pour les cadets et cadettes  
17 euro pour les autres catégories (licenciés FFC)  
20 euros pour les non licenciés FFC

### **Article 7 : Déroulement des épreuves**

Le lieu de rassemblement, et de départ de la course se trouve a proximité de la d55 en face de la plage de « mare e sole »

De 8h30 à 10h30 Retrait des dossards et transpondeurs  
11h00 Départ des concurrents juniors, espoirs et masters.  
11h02 Départ des Féminines, des cadets et des Minimes  
14H00 Départ des pré-licenciés  
14h15 Départ des poussins, pupilles et benjamins  
Remise des prix 30 minutes après la fin des épreuves

### **Article 8 : Autorisation parentale**

Les parents ou le représentant légal d'un participant non licencié non majeur devront obligatoirement signer une autorisation parentale au moment de l'inscription. Sans ce document le coureur ne prendra pas le départ.

Cela ne s'applique pas aux licenciés, quelle que soit la fédération.

### **Article 9 : Port du casque et sécurité**

Le port du casque, jugulaire attachée est **OBLIGATOIRE** durant toute la durée de l'épreuve. Le port de gants adaptés à la pratique du VTT est également obligatoire.

Les participants ne respectant pas cette règle seront automatiquement et immédiatement disqualifiés.

Le port de lunettes de cyclisme est fortement conseillé.

La sécurité des participants sera assurée par des signaleurs pourvus de moyens de communication.

### **Article 10 : Dossard et transpondeur**

La visibilité du dossard est obligatoire ; en effet elle permet le contrôle des coureurs. Les consignes sur l'emplacement du dossard et du transpondeur sera déterminé par l'organisation le jour de la course.

La direction de l'épreuve se réserve le droit de sanctionner le coureur qui ne respecte pas les consignes relatives à la disposition du dossard.

### **Article 11 : Départ**

Chaque coureur doit rester à proximité de la zone de départ pendant son échauffement mais il ne doit pas passer la ligne de départ.

L'annonce du départ aux coureurs s'effectuera par micro 10 minutes avant le départ.

La mise en grille sera effectuée par les arbitres en fonction du classement du challenge VTT Cross-Country 2021 du CICC. Tout coureur absent à l'appel ne pourra plus prendre le départ.

Le signal du départ sera donné conformément au règlement fédéral de la FFC.

### **Article 12 : Chronométrage**

Le chronométrage des épreuves est effectué par la société Krono Corsica.

Un classement par catégorie sera disponible lors de la remise des prix.

### **Article 13 : Coureurs en course**

Les règles à respecter en course devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale.

Le présent règlement de course sera disponible sur le site du Comité Insulaire Corse de Cyclisme.

Les arbitres, les signaleurs, veilleront à faire appliquer la réglementation fédérale. Les participants ne respectant pas ces règles seront automatiquement et immédiatement disqualifiés.

Les coureurs devront veiller au respect de l'environnement, tout coureur ne respectant pas les règles pourra être sanctionné par le directeur de course.

### **Article 14 : Véhicules suiveurs**

Compte tenu de la nature de la course et pour des raisons impératives de sécurité des concurrents, les véhicules suiveurs ne seront pas autorisés.

### **Article 15 : Assistance mécanique et ravitaillement.**

Une assistance mécanique et des ravitaillements seront possibles sur la portion de piste située au pénitencier

## **Article 16 : Arbitrage, Contrôles et disqualification**

L'arbitrage de la course sera assuré par un arbitre régional.

Des signaleurs à pied placés tout au long du parcours sont habilités à signaler à l'organisation et à l'arbitre principal toutes entraves au bon déroulement des épreuves ainsi que toutes infractions au présent règlement.

Tout non-respect du présent règlement entraînera automatiquement la disqualification du coureur.

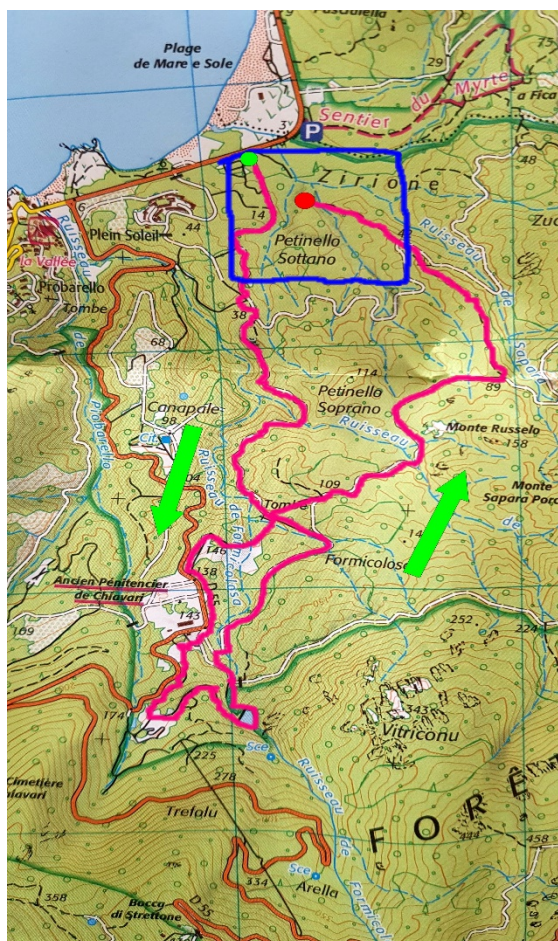
En cas de disqualification d'un coureur avant l'homologation du résultat de l'épreuve : le classement est modifié.

Les règles anti-dopage s'appliquent à la présente épreuve conformément au règlement de la FFC.

## **Article 17 : Règles sanitaires**

Les règles sanitaires de protection contre le **COVID 19** en vigueur le jour de la course seront strictement appliquées. Un protocole covid à été mis en place par l'organisation

## **ANNEXE – PARCOURS**



**M. Labydoire président du VCA**